



Déclarations et Discours

N° 75/39

LA DÉCOLONISATION

Déclaration prononcée en séance plénière de la trentième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, par monsieur Marc Baudouin, ambassadeur et représentant du Canada, le 26 novembre 1975.

Nous avons continué cette année à profiter des effets bénéfiques qu'avait eus en avril 1974 sur le processus de décolonisation en Afrique l'annonce de la nouvelle politique du gouvernement du Portugal. En effet, l'Organisation des Nations Unies a accueilli au cours de la présente session trois anciens territoires portugais en Afrique, soit le Mozambique, le Cap-Vert ainsi que Sao-Tomé et Principe. Les Comores ont également été admises aux Nations Unies. De nouvelles forces et de nouveaux membres nous arrivent également d'autres parties du globe; nous avons récemment accueilli la Papouasie-Nouvelle-Guinée et nous comptons d'ici une ou deux semaines admettre un nouvel État de l'hémisphère occidental, soit Surinam.

Les Nations Unies connaissent une expansion qui a rarement été égale au cours des dernières années. Cette situation est dans une large mesure attribuable à leurs initiatives en vue de promouvoir la mise en vigueur de la résolution 1514. Les Nations Unies ont contribué à la création d'une atmosphère internationale qui exige que soient étudiés tous les aspects des situations qui ont empêché jusqu'à maintenant les peuples de diverses parties du globe d'exercer leur droit à l'autodétermination et d'accéder à l'indépendance lorsque c'était là leur désir.

Il reste très peu de pays sous administration coloniale. Dans la plupart des cas, exception faite de la Rhodésie et de la Namibie, il s'agit de petits territoires, souvent isolés et peu densément peuplés. Il n'en demeure pas moins que ces petits territoires méritent que nous leur accordions l'attention et l'aide nécessaires pour veiller à ce que leurs populations bénéficient du droit de déterminer leur avenir. Toutefois, la délégation du Canada a bien fait ressortir que l'autodétermination ne correspond pas toujours à l'indépendance. Certains petits territoires peuvent considérer que l'accession à l'indépendance serait pour eux peu pratique ou peu attrayant compte tenu de leurs ressources humaines et matérielles limitées. Il appartient aux habitants de ces territoires de fixer le mode d'autodétermination qui leur convient le mieux. Les liens que le peuple de Nioué a décidé de conserver avec la Nouvelle-Zélande constituent un excellent exemple de choix possible.
